

## **Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription de CHF 150.—**

Pour toute demande d'admission à la HEIG-VD, une taxe d'inscription de CHF 150.— est demandée pour le traitement de votre dossier. Un justificatif de paiement doit être joint à votre formulaire d'inscription.

En cas de non-versement de cette taxe, votre dossier ne sera pas traité.

Elle n'est pas remboursée en cas de désistement ou de refus d'admission.

### **Candidat-e-s domicilié-e-s en Suisse**

Le paiement est à effectuer sur le CCP 10-1975-6.  
IBAN CH97 0900 0000 1000 1975 6

Le nom et le prénom de l'étudiant-e inscrit-e doivent être mentionnés ainsi que le motif du versement : Taxe d'inscription rentrée académique 20XX.

### **Candidat-e-s domicilié-e-s à l'étranger**

Postfinance  
3030 Berne  
BIC : POFICHBEXXX

Titulaire :  
Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud  
1401 Yverdon-les-Bains  
IBAN CH97 0900 0000 1000 1975 6

### **Ne sont pas acceptés :**

Les chèques.  
Les francs CFA.  
Les versements via Western Union et MoneyGram.

Secrétariat académique